

Conditions d'accès à une formation

- Rechercher sur notre site ou contactez-nous par téléphone pour trouver la formation qui vous intéresse.
 - Agfor Santé vous transmettra un document de recueil de besoin en formation afin de vérifier que la formation correspond à votre besoin et afin de connaître le contexte dans lequel s'inscrit cette formation.
 - En amont de la formation, nous recueillons les besoins spécifiques de l'établissement et nous établissons ensuite un programme de formation adapté. Agfor Santé s'assure de l'éventuelle présence de participants nécessitant une adaptation particulière (handicaps..)
 - Plusieurs propositions de dates seront faites à votre établissement.
 - Une fois les dates validées, une convention de formation sera établie pour chaque formation reprenant entre autres les objectifs de la formation, les dates, la durée, le lieu et le coût.
 - Des échanges auront lieu entre Agfor Santé et l'établissement afin de valider le matériel nécessaire pour le bon déroulement de la formation.
- Avant la formation, Agfor Santé transmet des questionnaires de positionnement à destination des stagiaires.
- Au début de la formation, le formateur fera un tour de table des attentes des participants et de leurs préoccupations actualisées afin de s'adapter au groupe.
 - A la fin de la formation une évaluation des compétences sera réalisée sous les modalités pédagogiques choisies par le formateur.
 - Après la formation un questionnaire à froid sera transmis au stagiaire.